

Séance du Conseil municipal

du 3 septembre 2015

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, Mmes Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, Laurence CROZAT, Sylvie NIVOIX, MM. Yannick SEYCHAL, Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON

ABSENT EXCUSÉ : M. Jacques BRUNEL qui a donné procuration à M. Bernard GERVAIS.
Secrétaire de séance : Mme Sylvie NIVOIX.

Avant de commencer la séance, M. le Maire tient à remercier le Comité des Fêtes et tous les bénévoles qui ont œuvré pour une belle fête ; il faut les encourager car c'est important une fête patronale dans une commune.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- EST INFORMÉ, par M. le Maire, du projet intercommunal puisque chaque commune de la CCMHF doit émettre un vœu de regroupement, dans le cadre de la Loi NOTRe. Trois choix sont évoqués ainsi qu'une quatrième solution parvenue directement dans l'après-midi, par mail, à quelques élus ; une discussion s'engage. Puis, il est décidé de se prononcer par vote à bulletins secrets. Après délibération, l'Assemblée se prononce, par 12 voix pour une communauté de communes avec La Montagne Thiernoise, 7 voix pour une nouvelle communauté avec Aix et Isable, une partie d'Urfé et la CCMHF ; et 0 voix pour une adhésion à la Communauté d'Agglomération Loire Forez ;

- APPROUVE, par 15 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, le marché conclu avec l'entreprise EUVOVIA pour les travaux de voirie Rue de la Provende ;

- APPROUVE, par 18 voix pour et 1 contre, le marché conclu avec l'entreprise SDRTP pour les travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable de la Rue de la Provende ;

- DECIDE, en ce qui concerne le local technique de La Barotie, de se renseigner pour savoir s'il convient de changer ou non les noues ; d'agrandir ce bâtiment avec la construction d'un petit local pour stocker la pouzzolane ; de consulter l'architecte qui s'est installé à Noirétable pour la demande de permis de construire pour cette extension et par conséquent de consulter à nouveau les neuf entreprises qui ont déposé une offre pour les travaux de désamiantage et de réfection de la toiture ;

- APPROUVE le marché établi avec le cabinet d'études ICA Environnement pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable de la Rue de la Provende ;

- APPROUVE plusieurs modifications budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget principal et le Budget de l'Eau et de l'Assainissement concernant notamment des remboursements de frais au Comité des Fêtes pour le 13 juillet, la cotisation à la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'acquisition d'une parcelle de terrain au titre de la protection des captages des Fonts Clairs ;

- ETUDIE les QUESTIONS DIVERSES et

- admet en non valeur un reste dû au camping municipal de La Roche ;

- considérant qu'une facture d'eau est irrécouvrable, admet par 18 voix pour et 1 contre, cette créance en non valeur ;

- retient, parmi les moyens de paiement proposés par la Direction Départementale des Finances Publiques, le titre payable par Internet en ce qui concerne la facturation de l'eau, si l'usager le souhaite ;

- étudie la convention de passage et de balisage avec le Comité départemental de la Loire pour la Fédération Française de Randonnée et décide d'y apporter quelques modifications concernant le plan ;

- décide de confier au CCAS le courrier de l'ADMR Coteaux du Forez au sujet d'une demande de subvention complémentaire ;

- décide de prendre des renseignements auprès du directeur de l'école publique suite à la demande reçue par le Pays d'Astrée à propos du RASED ;
- approuve un contrat de mise à disposition d'un emplacement pour un mobil-home au camping municipal de La Roche ;
- approuve l'acquisition des lots 1 et 4 des parcelles inscrites en Biens Non Délimités, cadastrés section G, n° 427 et 428 appartenant aux Consorts JANVIER et aux Consorts THERIAS ;
- autorise le Maire à lancer une consultation pour la démolition d'une ancienne grange et décide de rétablir le droit d'eau des habitants du hameau de Vérines (village d'en bas) ;
- approuve le déclassement d'une partie de terrain issu du domaine public au lieudit « Le Mas », suite à la demande d'un particulier ;
- approuve le nouveau règlement intérieur de la cantine ;
- approuve l'avenant n° 1 à la convention pour l'accueil des enfants de l'école Saint-Charles à la cantine scolaire municipale ; il est précisé par ailleurs que pour le confort des enfants, deux services seront désormais assurés à la cantine
- donne son accord pour que les biens classés, détenus actuellement par la Paroisse St Roch des Montagnes, mais appartenant à la Commune de Noirétable, soient transférés dans la cathédrale Saint-Charles à Saint-Etienne ;
- autorise le Maire à lancer une consultation pour tomber les arbres et réaliser une clôture qui délimitera la parcelle acquise récemment vers le stade Jean Riol ;
- autorise le Maire à signer un avenant au Cahier des Charges du Casino afin que cet établissement puisse utiliser le Prélèvement A Employer pour des travaux de ravalement de façades, de reprise du parvis, etc.

- à **titre d'information**, PREND CONNAISSANCE d'un courrier à propos du ruisseau qui traverse la route à La Fressinie ; d'une demande de raccordement au réseau d'eau potable à Villette ; du montant des recettes du Casino ; de l'état désastreux de la Maison du Trésor, suite à du vandalisme ; de la signature de l'acte administratif concernant la rétrocession, à la Commune, d'une parcelle sise à La Condamine.

Puis M. le Maire remet aux élus un tableau concernant l'historique des prévisions budgétaires et les réalisations d'emprunts depuis 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.